

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 450

présenté par
M. Manuel

ARTICLE 9

À la deuxième phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« en tant que de besoin »

les mots :

« à la demande des régions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de redonner, comme l'avait prévu le Sénat, l'initiative aux régions de la mise en place de délégations territoriales par l'AFB de la même façon que la dernière phrase de cet alinéa donne l'initiative aux collectivités et départements d'outre-mer. Il est en effet important que ces délégations puissent leur légitimité dans une demande venant des territoires.